

# Stupéfiants et substances psychotropes: définition du 1-benzylpipérazine BZP comme nouvelle drogue de synthèse qui doit être soumise à des mesures de contrôle et à des dispositions pénales

2007/0811(CNS) - 05/11/2007

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté le rapport de M. Jean-Marie **CAVADA** (ALDE, FR) sur la proposition de décision du Conseil définissant la 1-benzylpipérazine (BZP) comme nouvelle drogue de synthèse soumise à des mesures de contrôle et à des dispositions pénales.

Les députés n'ont pas modifié le corps même de la proposition mais ont toutefois attiré l'attention, dans la résolution législative, sur « l'absence de preuve scientifique concluante dans le rapport d'évaluation des risques qui constitue la base de la proposition de la Commission » en particulier en ce qui concerne **les preuves des risques et des effets nocifs globaux de cette substance**. Les députés soulignent, dans ce contexte, la nécessité de réaliser d'autres études avant toute décision.